

2BYS

SAS au capital de 1 000€

Commissariat aux Comptes

BISCAFIT

Société à Responsabilité Limitée transformée en SAS au capital de 20 000 €

Siège social : Avenue de la Plage - Centre commercial E. LECLERC – 40600 BISCARROSSE

BISCAFIT

SARL au capital de 20 000 €

Siège social :

**Avenue de la Plage - Centre commercial E.
LECLERC – 40600 BISCARROSSE**

**Rapport du Commissaire à la
Transformation de la SARL en SAS**

Société de Commissariat aux Comptes, membre de la Compagnie Régionale Ouest- Atlantique

Siège social :3, La Potine 35320 PANCE

Portable Yves BRETAGNE : 06 23 10 18 07

Portable Sylvaine BOSCHER : 06 60 12 80 32

922 403 563 RCS RENNES

En exécution de la mission de Commissariat à la Transformation qui nous a été confiée en date du 01/12/2025 par décision de l'associé unique de la société « BISCAFIT », ci-dessous :

**Monsieur Philippe LEROY,
Né le 10/09/1977 à Versailles (78),
Domicilié 180 rue du Ciste - 40600 BISCARROSSE.**

Je vous présente mon rapport sur la situation de la Société « BISCAFIT », que l'associé ci-dessus souhaite transformer en SAS (Société par actions simplifiée).

1. Exposé sur l'opération projetée

Présentation de la société transformée en SAS

-La société « BISCAFIT », est une société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 20 000€.

-Le capital social de 20 000€ est représenté par 200 parts sociales de 100€ de nominal, intégralement libérées.

-Elle est immatriculée depuis le 10/12/2021 au Registre du Commerce et des Sociétés de MONT-DE-MARSAN, sous le numéro 908 048 499 avec le code NAF 93.13Z (Activités des centres de culture physique)

-Son objet social principal est le suivant :

-L'exploitation de centres de remise en forme, dont activités de fitness, stretching, step, cardio, musculation, sauna, hammam, diététique, esthétique, massage et activités connexes et annexes.

- La promotion, la formation des activités de loisirs, de détente et de sports directement ou indirectement par tous moyens, également le commerce et la vente de vêtements textiles et articles accessoires, le négoce de tous produits manufacturés, ainsi que tous matériels industriels, et tous produits manufacturés alimentaires ou non alimentaires,

- Les activités de thérapie holistique, énergétique, psycho-énergétique, coaching en développement personnel, méditation pleine conscience, initiation et formation dans le bien-être. Ateliers, stages et conférences sur l'éveil de la conscience, le développement personnel et la médiumnité. Gestion, coordination et encadrement de professionnel du bien-être. Regroupement de thérapeutes.

-Son siège social se situe : Avenue de la Plage - Centre commercial E. LECLERC – 40600 BISCARROSSE

-La durée de la société est fixée à 99 ans, à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf décision de prorogation ou de dissolution anticipée.

A l'issue de sa transformation en SAS

- La dénomination de la Société restera : « BISCAFIT ».

- Le siège social de la société restera situé : Avenue de la Plage - Centre commercial E. LECLERC – 40600 BISCARROSSE

- Son capital social restera fixé à la somme de 20 000 euros.

Il sera désormais divisé en 200 actions de 100 euros chacune, entièrement libérées et détenues par l'associé unique actuel, à raison d'1 action pour 1 part.

-La Société continuera d'avoir pour objet, en France et à l'étranger :

-L'exploitation de centres de remise en forme, dont activités de fitness, stretching, step, cardio, musculation, sauna, hammam, diététique, esthétique, massage et activités connexes et annexes.

- La promotion, la formation des activités de loisirs, de détente et de sports directement ou indirectement par tous moyens, également le commerce et la vente de vêtements textiles et articles accessoires, le négoce de tous produits manufacturés, ainsi que tous matériels industriels, et tous produits manufacturés alimentaires ou non alimentaires,

- Les activités de thérapie holistique, énergétique, psycho-énergétique, coaching en développement personnel, méditation pleine conscience, initiation et formation dans le bien-être. Ateliers, stages et conférences sur l'éveil de la conscience, le développement personnel et la médiumnité. Gestion, coordination et encadrement de professionnel du bien-être. Regroupement de thérapeutes.

- La création, l'acquisition, la prise à bail ou en gérance libre et l'exploitation de tous fonds de commerce, entreprises ou établissements quelconques se rapportant à l'une ou l'autre des activités ci-dessus spécifiées ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement,

- La participation de la Société, par tous les moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement de création, d'acquisition, de location, de prise en location - gérance de tous fonds de commerce ou établissements.

- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ou à tout objet similaire ou connexe, petite restauration, distribution alimentaire, diététique, esthétique, installation et mise en place de salle de remise en forme,

- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, locations, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou à tout autre objet similaire ou connexe de la manière la plus étendue.

-La durée de la société restera fixée à 99 ans, à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf décision de prorogation ou de dissolution anticipée.

2. Appréciation de la valeur des biens composant l'Actif et le Passif Social

Afin d'établir ce rapport, je me suis fait communiquer les derniers documents comptables de la Société « BISCAFIT », dont ceux arrêtés au 31/12/2024, date de clôture des comptes, une situation provisoire au 30/09/2025, et les pièces que j'ai jugées utiles à l'accomplissement de ma mission.

Les documents comptables ont été établis par le cabinet d'Expertise-Comptable
COMPAGNIE FIDUCIAIRE, Parc industriel, 371 avenue du parc des Expositions -33260 LA
TESTE DE BUCH

J'ai effectué mes travaux selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission.

Ces normes requièrent d'une part, en application de l'article L224-3 du code du commerce, la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation et à analyser les avantages particuliers.

Par ailleurs en application de l'article L 223-43, ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier s'il n'existe pas des faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

Le détail des comptes inscrits à l'Actif et au Passif du bilan de la Société « BISCAFIT » se présente ainsi au 31/12/2024 :

ACTIF

Immobilisations incorporelles	32 633€
Amortissement ses immobilisations incorporelles	-21 078€
Immobilisations corporelles	208 197€
Amortissement des immobilisations corporelles	- 47 260€
Autres créances	2 131€
Trésorerie	915€
Charges constatées d'avance	5 209€
TOTAL :	180 747€

PASSIF

Capital	20 000€
Réserves et résultat au 31/12/2024	- 46 682€
Emprunts et dettes bancaires	178 640€
Compte courant associé	4 109€
Dettes fournisseurs	18 239€
Dettes fiscales et sociales	6 441€
TOTAL :	180 747€

3. Conclusion

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est négatif de 26 682€ au 31/12/2024.

En conséquence le montant des capitaux propres est inférieur au montant du capital social de 20 000€.

Les avantages particuliers n'appellent pas d'observation de ma part.

Concernant la mission prévue à l'article L224-3 du Code de commerce, je n'ai pas d'observations à formuler sur la valeur des biens composant l'Actif social.

En ce qui concerne la mission prévue à l'article L223-43, en dehors des capitaux propres négatifs et dans la mesure où il est prévu de réaliser une augmentation de capital, je n'ai relevé aucun autre fait de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

La situation financière n'appelle pas d'autres observations de ma part.

Fait à PANCE, le 04/12/2025

Yves BRETAGNE
Commissaire aux Comptes

